

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 43 (2006)
Heft: 1673

Rubrik: Impressum

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un projet risqué et ambitieux

Répondant à un appel de la Confédération à réaliser des projets d'agglomérations, Lausanne a rendu sa copie, le projet d'agglomération Lausanne-Morges, présenté dans un supplément de la revue alémanique *Hochparterre* (n° 9/2005).

Lausanne est confrontée à une situation classique. La ville avec un grand «V» - la commune - n'est pas la ville avec un petit «v» - l'étendue réelle du tissu urbain. Pour les auteurs du projet, la ville se présente aujourd'hui sous la forme d'une agglomération; elle ne se définit plus par rapport à la campagne. Partant de ce postulat, ils ont fait le choix risqué et ambitieux d'un scénario volontaire.

Or la règle bien helvétique du «un peu de tout partout» est révoquée. Elle doit faire place à «ce qu'il nous faut, mais concentré», sans égard pour les frontières et l'autonomie communales. Ainsi le projet d'agglomération Lausanne-Morges n'est pas le produit d'un pouvoir intercommunal préalablement institué, mais l'un des instruments qui devrait faire émerger ce pouvoir.

Les auteurs ont affiné le projet pour douze sites stratégiques. Par exemple sur le site Morges-Lonay-Préverenges, ils proposent de développer une ville linéaire, recomposée sur un nouvel axe qui n'est autre que l'autoroute actuelle reconvertie en un boulevard urbain.

On regrette pourtant que ce projet d'agglomération néglige

de répondre à une question décisive: quel rôle attribuer à Lausanne, la ville réelle et non la commune?

L'Office fédéral du développement territorial (ODT) a choisi de placer Lausanne, tout comme Genève, dans ce qu'il est convenu superficiellement d'appeler la métropole lémanique. Ce choix nous paraît problématique, compte tenu notamment du net rejet de la fusion Vaud-Genève.

Pour sa part, le Studio Basel de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich a recomposé la Suisse en cinq territoires distincts (cf. DP n° 1670). Selon ce schéma, Lausanne appartient simultanément à deux territoires: la métropole lémanique, comme pour l'ODT, et un réseau de

villes qui, par la Riviera vaudoise, la relie aux villes du Valais.

Cette ambiguïté fait écho aux hésitations du canton de Vaud face à l'Espace Mittelland, créé en 1994 pour faire contrepoids à Zurich et Genève. Vaud y adhère en 2000, mais s'en retire au début 2005, tout comme le Jura et Neuchâtel.

Où s'arrête la ville? Où commence la zone calme du Gros-de-Vaud, définie par le Studio Basel de l'EPFZ? Comment faire pour ne pas miter cette zone avec les résidences secondaires, voire principales, des Lausannois? Quelles sont les liaisons prioritaires? Le projet d'agglomération Lausanne-Morges, c'est son point faible, ne répond pas à ces questions. *dm*

Humeur

Un match d'importance capitale

Cent quatre conseillers nationaux souhaitent assister à la finale de la Coupe suisse de football dans le flambant Stade de Suisse à Berne. Ils ont adressé une lettre, pardon une «pétition», à l'Association suisse de football dans ce sens. Ces dernières années, la finale s'était déroulée à Bâle, qui disposait jusqu'ici du seul stade moderne du pays. Historiquement, le lieu du match a varié de 1926 à 1938 avant de se dérouler la plupart du temps à Berne. Les parlementaires jugent que cet événement sportif de la plus haute importance doit se dérouler dans la «capitale», même si la ville des Zähringen n'en est pas vraiment une. En octobre, les mêmes qui s'émeuvent de la tenue d'un match de football à Bâle voteront lois et arrêtés à Flims dans les montagnes grisonnes. Après Genève et Lugano, l'autorité suprême de la Confédération siègera le temps d'une session en territoire romanche en raison des travaux au Palais fédéral: une escapade parfaitement légale puisque les Chambres peuvent décider de siéger ailleurs qu'à Berne. Ce déménagement-là se veut un signe de solidarité envers les régions périphériques. La «capitale» est donc bien la ville où a lieu la finale de la coupe suisse de football, pas celle où les élus du peuple votent les lois. A moins que les signataires de la lettre n'aient voulu ramener à la maison le sponsor principal de cette compétition appelée aussi... «Swisscom Cup»! *ad*

Dossier complet sur www.domainepublic.ch

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Daniel Delley (jd)
Catherine Dubuis
Gérard Escher (ge)
André Gavillet (ag)
Daniel Marco (dm)
Jean Christophe Schwaab (jcs)
Albert Tille (at)

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 5863,
1002 Lausanne
Téléphone: 021 312 69 10

E-mail:
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch